



Désaccord entre avocat et notaire

Par **CHAM**, le 18/11/2008 à 22:35

Bonjour,

je suis en litige avec mon constructeur et je viens de signer un compromis de vente concernant cette maison.

Parmi les clauses suspensives, il est mentionné dans le sous-seing que la vente ne sera possible que si les travaux concernés par ce litige sont effectués.

Or, les actes définitifs devant être signés mi-décembre, mon notaire me dit de faire réaliser les travaux, alors que mon avocat me le déconseille car je risquerais de perdre le bénéfice de la procédure.

Que dois-je faire ?

D'avance merci pour votre réponse.

J-M JEREZ